



L'association Gesher Ha'haïm et ses partenaires ont
le plaisir de vous inviter à l'événement

LE CENTENAIRE DU MANDAT POUR LA PALESTINE (1922-2022) et son importance permanente en droit international

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022 - 19H30
Hôtel Beau-Rivage
Quai du Mont-Blanc 13, Genève

Conférence exceptionnelle avec
le Dr Jacques Gauthier

Le 24 juillet 1922 à Londres, le Conseil de la Société nations a confirmé et statué sur les termes du Mandat pour la Palestine, une étape déterminante concernant la création du foyer national juif en Palestine. Cent ans plus tard, quelles sont les implications du Mandat en droit international ?

Inscription obligatoire
sur le site www.gesherhahaim.org ou
par le QR-Code
Entrée 40.- CHF
Tarifs étudiants disponibles - Places limitées



Conférence en anglais - traduction en français

Accès et transports

TPG : 6/8/9 arrêt "Mont-Blanc"
Parking Alpes, Hôtel Kempiski



Le Dr Jacques Gauthier est un avocat de renommée internationale. Il vit à Toronto. Il a obtenu un doctorat à l'Institut Universitaire de Hautes études Internationales de l'Université de Genève (maintenant l'Institut de hautes études internationales et du développement), en 2007, sur le thème "Sovereignty Over the Old City of Jerusalem". Il a consacré plusieurs années de sa vie à compléter sa thèse qui lui a permis de souligner les aspects juridiques essentiels de la fondation du foyer national juif en Palestine.

Ses travaux ont été présentés à divers gouvernements, organisations internationales et lors de nombreuses conférences internationales. Le Dr Gauthier a reçu le "Award for dedicated Service" de l'Association du Barreau Canadien - Ontario. Il est Chevalier de l'Ordre du Mérite (2000) et Chevalier de la Légion d'Honneur (2015) de la République française. Il a reçu le Outstanding Advocate Award - Canadian Antisemitism Education Foundation (2020).

Programme

19h30	Introduction et bienvenue
19h45	Intermède musical
19h50	Conférence du Dr Jacques Gauthier
	Temps de questions
21h00	Intermède musical
21h15	Apéritif

Partenaires et soutiens



Pour soutenir financièrement l'événement, merci d'écrire à l'adresse finance@gesherhahaim.org
L'association Gesher ha'haim est déclarée d'utilité publique, les dons sont déductibles des impôts en Suisse.